



RELEVÉ DE DÉCISION

CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 MARS 2019

Étaient présents : M. LE GOFF Philippe, Maire, Mme MANCASSOLA Chantal, M. CONAN Pierre-Yves, Mme POGAM Marie-Agnès, M. DONNART Jean-Guy, Mme BRAS Mona, M. AATACH Houssain, Mme MORVAN Magali, Adjoints, M. CODEGONI Piero, M. DAGORN Aimé, M. KERHERVÉ Guy, Mme ZIEGLER Evelyne, M. DUCAUROY Didier, Mme CORBEL Peggy, M. HERVÉ Roger, Mme BOUALI Katell, M. KERLOGOT Yannick, M. PASQUIOU Pierre, Mme LALANDE Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés représentés : M. BUHÉ Thierry, adjoint, Mme AUFFRET Marie-France, Mme LE HOUÉROU Annie, Mme CHOTARD Isabelle, Mme BIZIEN Déborah, M. BOËDEC Sébastien, Mme LE BLEIZ Armelle, Conseillers Municipaux, respectivement représentés par M. LE GOFF Philippe, Mme POGAM Marie-Agnès, Mme MANCASSOLA Chantal, M. CONAN Pierre-Yves, M. AATACH Houssain, M. DONNART Jean-Guy, Mme BOUALI Katell.

Absents excusés : Mme LE ROY Charline, M. PERROT Nicolas, M. BOUDET Alexandre, conseillers municipaux.

1. ÉLECTION D'UN SECRÉTAIRE

M. AATACH Houssain est désigné comme secrétaire de séance.

2. COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2019

Rapporteur : Philippe Le Goff

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Par **20 voix POUR**, (Philippe LE GOFF, Chantal MANCASSOLA, Pierre-Yves CONAN, Marie-Agnès POGAM, Jean-Guy DONNART, Mona BRAS, Houssain AATACH, Thierry BUHE, Piero CODEGONI, Aimé DAGORN, Guy KERHERVÉ, Marie-France AUFFRET, Evelyne ZIEGLER, Annie LE HOUÉROU, Didier DUCAUROY, Isabelle CHOTARD, Déborah BIZIEN, Peggy CORBEL, Sébastien BOEDEC et Christine LALANDE)

Par **4 abstentions** (Roger HERVE, Armelle LE BLEIZ, Katell BOUALI, Yannick KERLOGOT)

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 25 février 2019.

INTERCOMMUNALITÉ

3. DOSSIERS SUIVIS PAR GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Philippe Le Goff

Conformément aux dispositions de la loi du 12 juillet 1999, un compte-rendu de l'activité et des dossiers suivis par Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération a été fait en séance du 25 mars 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL A **PRIS ACTE** de ces informations.

Arrivées de M. Pierre PASQUIOU à 18h20 et Mme Magali MORVAN à 18h34.

FINANCES

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 POUR LE BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Magali Morvan.

Le Compte de Gestion, présenté par Monsieur le Trésorier Principal de GUINGAMP retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'année ainsi que le bilan de la commune.

En section d'investissement, il présente des recettes d'un montant de 5 968 551.35 € et des dépenses d'un montant de 5 300 371.01 €

En section de fonctionnement, il présente des recettes d'un montant de 9 493 602.04 € et des dépenses d'un montant de 8 314 608.25 €

Les comptes de l'exercice 2018 se traduisent par un excédent global de 1 847 174.13 €

	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
Recettes	5 968 551.35 €	9 493 602.04 €	15 462 153.39 €
Dépenses	5 300 371.01 €	8 314 608.25 €	13 614 979.26 €
Résultat	668 180.34 €	1 178 993,79 €	1 847 174.13 €

Le Compte de Gestion est en conformité avec le Compte Administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Par **20 voix POUR**, (Philippe LE GOFF, Chantal MANCASSOLA, Pierre-Yves CONAN, Marie-Agnès POGAM, Jean-Guy DONNART, Mona BRAS, Houssain AATACH, Magali MORVAN, Thierry BUHE, Piero CODEGONI, Aimé DAGORN, Guy KERHERVÉ, Marie-France AUFFRET, Evelyne ZIEGLER, Annie LE HOUÉROU, Didier DUCAUROY, Isabelle CHOTARD, Déborah BIZIEN, Peggy CORBEL, Sébastien BOEDEC)

Par **6 abstentions** (Roger HERVE, Armelle LE BLEIZ, Katell BOUALI, Yannick KERLOGOT, Pierre PASQUIOU et Christine LALANDE)

APPROUVE le compte de gestion du budget général présenté par Monsieur Le Trésorier Principal de Guingamp.

5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ANNEXE DE L'AIRE DE PETANQUE - PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Rapporteur : Magali Morvan.

Le Compte de Gestion relatif à l'aire de pétanque (partie « panneaux photovoltaïques ») se présente comme suit :

	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
Recettes	5 083.04 €	5 656.66 €	10 739.70 €
Dépenses	4 549.48 €	7 673.95 €	12 223.43 €
Résultat	533.56 €	- 2 017.29 €	-1 483.73 €

Le Compte de Gestion relatif à l'aire de pétanque est en conformité avec le Compte administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

Par **24 voix POUR**, (Philippe LE GOFF, Chantal MANCASSOLA, Pierre-Yves CONAN, Marie-Agnès POGAM, Jean-Guy DONNART, Mona BRAS, Houssain AATACH, Magali MORVAN, Thierry BUHE, Piero CODEGONI, Aimé DAGORN, Guy KERHERVÉ, Marie-France AUFFRET, Evelyne ZIEGLER, Annie LE HOUÉROU, Didier DUCAUROY, Isabelle CHOTARD, Déborah BIZIEN, Peggy CORBEL, Sébastien BOEDEC, Roger HERVE, Armelle LE BLEIZ, Katell BOUALI, Yannick KERLOGOT)

Par **2 abstentions** (Pierre PASQUIOU et Christine LALANDE)

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe « Aire de pétanque-panneaux photovoltaïques » présenté par Monsieur Le Trésorier Principal de Guingamp.

6. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE GOURLAND

Rapporteur : Magali Morvan.

Le compte de Gestion relatif au lotissement de Gourland se présente comme suit :

	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
Recettes	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Le Compte de Gestion relatif au lotissement de Gourland est en conformité avec le Compte administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

Par **24 voix POUR**, (Philippe LE GOFF, Chantal MANCASSOLA, Pierre-Yves CONAN, Marie-Agnès POGAM, Jean-Guy DONNART, Mona BRAS, Houssain AATACH, Magali MORVAN, Thierry BUHE, Piero CODEGONI, Aimé DAGORN, Guy KERHERVÉ, Marie-France AUFFRET, Evelyne ZIEGLER, Annie LE HOUÉROU, Didier DUCAUROY, Isabelle CHOTARD, Déborah BIZIEN, Peggy CORBEL, Sébastien BOEDEC, Roger HERVE, Armelle LE BLEIZ, Katell BOUALI, Yannick KERLOGOT)

Par **2 abstentions** (Pierre PASQUIOU et Christine LALANDE)

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe «Lotissement de Gourland» présenté par Monsieur Le Trésorier Principal de Guingamp.

7. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 POUR LE BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Magali Morvan

Monsieur Le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote des comptes administratifs.
La Présidence est assurée par Mme Chantal MANCASSOLA.

Le Compte Administratif de l'ordonnateur de l'année 2018 se présente comme suit :

	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
Recettes	5 968 551.35 €	9 493 602.04 €	15 462 153.39 €
Dépenses	5 300 371.01 €	8 314 608.25 €	13 614 979.26 €
Résultat	668 180.34 €	1 178 993,79 €	1 847 174.13 €

Le Compte Administratif est en conformité avec le Compte de Gestion du Trésorier Principal.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

Par **18 voix POUR**, (Chantal MANCASSOLA, Pierre-Yves CONAN, Marie-Agnès POGAM, Jean-Guy DONNART, Mona BRAS, Houssain AATACH, Magali MORVAN, Piero CODEGONI, Aimé DAGORN, Guy KERHERVÉ, Marie-France AUFFRET, Evelyne ZIEGLER, Annie LE HOUÉROU, Didier DUCAUROY, Isabelle CHOTARD, Déborah BIZIEN, Peggy CORBEL, Sébastien BOEDEC)

Par **6 abstentions** (Roger HERVE, Armelle LE BLEIZ, Katell BOUALI, Yannick KERLOGOT, Pierre PASQUIOU et Christine LALANDE)

APPROUVE le compte administratif 2018 du budget général

8. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE DE L'AIRE DE PETANQUE - PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Rapporteur : Magali Morvan.

Le Compte administratif relatif à l'aire de pétanque (partie « panneaux photovoltaïques ») se présente comme suit.

	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
Recettes	5 083.04 €	5 656.66 €	10 739.70 €
Dépenses	4 549.48 €	7 673.95 €	12 223.43 €
Résultat	533.56 €	- 2 017.29 €	-1 483.73 €

Le Compte Administratif est en conformité avec le Compte de Gestion du Trésorier Principal.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

Par **22 voix POUR**, (Chantal MANCASSOLA, Pierre-Yves CONAN, Marie-Agnès POGAM, Jean-Guy DONNART, Mona BRAS, Houssain AATACH, Magali MORVAN, Piero CODEGONI, Aimé DAGORN, Guy KERHERVÉ, Marie-France AUFFRET, Evelyne ZIEGLER, Annie LE HOUÉROU, Didier DUCAUROY, Isabelle CHOTARD, Déborah BIZIEN, Peggy CORBEL, Sébastien BOEDEC, Roger HERVE, Armelle LE BLEIZ, Katell BOUALI, Yannick KERLOGOT)

Par **2 abstentions** (Pierre PASQUIOU et Christine LALANDE)

APPROUVE le compte administratif 2018 du budget annexe « aire de pétanque – panneaux photovoltaïques »

9. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE GOURLAND

Rapporteur : Magali Morvan.

Le compte administratif relatif au lotissement de Gourland se présente comme suit :

	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
Recettes	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultat	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Le Compte administratif relatif au lotissement de Gourland est en conformité avec le Compte de Gestion du Trésorier Principal.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

Par **22 voix POUR**, (Chantal MANCASSOLA, Pierre-Yves CONAN, Marie-Agnès POGAM, Jean-Guy DONNART, Mona BRAS, Houssain AATACH, Magali MORVAN, Piero CODEGONI, Aimé DAGORN, Guy KERHERVÉ, Marie-France AUFFRET, Evelyne ZIEGLER, Annie LE HOUÉROU, Didier DUCAUROY, Isabelle CHOTARD, Déborah BIZIEN, Peggy CORBEL, Sébastien BOEDEC, Roger HERVE, Armelle LE BLEIZ, Katell BOUALI, Yannick KERLOGOT,)

Par **2 abstentions** (Pierre PASQUIOU et Christine LALANDE)

APPROUVE le compte administratif 2018 du budget annexe « aire de pétanque – panneaux photovoltaïques »

Monsieur Le Maire réintègre l'assemblée délibérante et reprend la présidence de l'assemblée.

10. AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Rapporteur : Magali Morvan

Après le vote du Compte Administratif de l'année 2018, il convient de procéder à l'affectation du résultat. Les résultats de l'année 2018 se présentent comme suit :

Recettes d'investissement	5 968 551,35
Dépenses d'investissement	5 300 371,01
Solde d'exécution d'investissement	668 180,34
Déficit d'investissement reporté	-1 548 919,76
Résultat cumulé d'investissement	-880 739,42
<hr/>	
Restes à réaliser (Recettes)	448 541,31
Restes à réaliser (Dépenses)	820 511,23
Solde des restes à réaliser	-371 969,92
<hr/>	
Déficit d'investissement	-1 252 709,34
<hr/>	
Recettes de fonctionnement	9 493 602,04
Dépenses de fonctionnement	8 314 608,25
Solde d'exécution de fonctionnement	1 178 993,79
Excédent antérieur reporté	1 493 254,35

Résultat de fonctionnement à répartir	2 672 248,14
Affectations proposées	
Résultat de fonctionnement reporté	1 419 538,80
Excédents de fonctionnement capitalisés	1 252 709,34

En 2018, la section d'investissement a généré un solde d'exécution positif de 668 180.34 € cumulé au déficit reporté de 2017 de – 1 548 919.76 € et au solde négatif des « restes à réaliser » de - 371 969.92 €, il procure un déficit d'investissement de – 1 252 709.34 €. Les restes à réaliser figurent au Budget Primitif 2019.

Le solde positif d'exécution en fonctionnement de 1 178 993.79 € ajouté à l'excédent antérieur reporté de 1 493 254.35 €, génère un résultat de fonctionnement de 2 672 248.14 €

Il est proposé d'affecter le résultat de 2018 comme suit :

- compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 1 419 538.80 €
- compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 252 709.34 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

Par **20 voix POUR**, (Philippe LE GOFF, Chantal MANCASSOLA, Pierre-Yves CONAN, Marie-Agnès POGAM, Jean-Guy DONNART, Mona BRAS, Houssain AATACH, Magali MORVAN, Thierry BUHE, Piero CODEGONI, Aimé DAGORN, Guy KERHERVÉ, Marie-France AUFFRET, Evelyne ZIEGLER, Annie LE HOUÉROU, Didier DUCAUROY, Isabelle CHOTARD, Déborah BIZIEN, Peggy CORBEL, Sébastien BOEDEC)

Par **6 abstentions** (Roger HERVE, Armelle LE BLEIZ, Katell BOUALI, Yannick KERLOGOT, Pierre PASQUIOU et Christine LALANDE)

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2018 comme suit :

- compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 1 419 538.80 €
- compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 252 709.34 €

11. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Magali Morvan.

Le projet de budget 2019 se présente comme suit :

- recettes de fonctionnement : 10 918 770.43 €
- dépenses de fonctionnement : 10 918 770.43 €
- recettes d'investissement : 7 408 151.56 €
- dépenses d'investissement : 7 408 151.56 €
dont remboursement du capital de la dette : 356 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

Par **20 voix POUR**, (Philippe LE GOFF, Chantal MANCASSOLA, Pierre-Yves CONAN, Marie-Agnès POGAM, Jean-Guy DONNART, Mona BRAS, Houssain AATACH, Magali MORVAN, Thierry BUHE, Piero CODEGONI, Aimé DAGORN, Guy KERHERVÉ, Marie-France AUFFRET, Evelyne ZIEGLER, Annie LE HOUÉROU, Didier DUCAUROY, Isabelle CHOTARD, Déborah BIZIEN, Peggy CORBEL, Sébastien BOEDEC)

Par **2 voix CONTRE** (Pierre PASQUIOU et Christine LALANDE)

Et **4 abstentions** (Roger HERVE, Armelle LE BLEIZ, Katell BOUALI, Yannick KERLOGOT)

ADOpte le projet de budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 10 918 770.43 € section de fonctionnement et à la somme de 7 408 151.56 € en section d'investissement.

12. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE L'AIRE DE PETANQUE – PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUE

Rapporteur : Magali Morvan.

Le projet de budget 2019 se présente comme suit :

- recettes de fonctionnement :	16 316.18 €
- dépenses de fonctionnement :	16 316.18 €
- recettes d'investissement :	15 930.46 €
- dépenses d'investissement :	4 800.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

Par 24 voix POUR, (Philippe LE GOFF, Chantal MANCASSOLA, Pierre-Yves CONAN, Marie-Agnès POGAM, Jean-Guy DONNART, Mona BRAS, Houssain AATACH, Magali MORVAN, Thierry BUHE, Piero CODEGONI, Aimé DAGORN, Guy KERHERVÉ, Marie-France AUFFRET, Evelyne ZIEGLER, Annie LE HOUÉROU, Didier DUCAUROY, Isabelle CHOTARD, Déborah BIZIEN, Peggy CORBEL, Sébastien BOEDEC, Roger HERVE, Armelle LE BLEIZ, Katell BOUALI, Yannick KERLOGOT)

Par 2 voix CONTRE (Pierre PASQUIOU et Christine LALANDE)

ADOPTE le projet de budget annexe « aire de pétanque-panneaux photovoltaïques qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 16 316.18 € en section de fonctionnement et présente en section d'investissement un montant de dépense de 4 800 € et un montant de recettes de 15 930,46€€

13. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 LOTISSEMENT GOURLAND

Rapporteur : Magali Morvan

Le projet de budget 2019 se présente comme suit :

- recettes de fonctionnement :	55 202.19 €
- dépenses de fonctionnement :	55 202.19 €
- recettes d'investissement :	32 035,19 €
- dépenses d'investissement :	32 035,19 €

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

Par 24 voix POUR, (Philippe LE GOFF, Chantal MANCASSOLA, Pierre-Yves CONAN, Marie-Agnès POGAM, Jean-Guy DONNART, Mona BRAS, Houssain AATACH, Magali MORVAN, Thierry BUHE, Piero CODEGONI, Aimé DAGORN, Guy KERHERVÉ, Marie-France AUFFRET, Evelyne ZIEGLER, Annie LE HOUÉROU, Didier DUCAUROY, Isabelle CHOTARD, Déborah BIZIEN, Peggy CORBEL, Sébastien BOEDEC, Roger HERVE, Armelle LE BLEIZ, Katell BOUALI, Yannick KERLOGOT)

Par 2 abstentions (Pierre PASQUIOU et Christine LALANDE)

ADOPTE le projet de budget annexe « lotissement de Gourland » qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 55 202.19€ en section de fonctionnement et à la somme de 32 035,19 € en section d'investissement.

14. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Rapporteur : Magali Morvan.

Les bases prévisionnelles de l'année 2019 se présentent comme suit :

- taxe d'habitation : 8 622 802 €
- taxe foncière (bâti) : 7 786 986 €
- taxe foncière (non bâti) : 9 643 €

La reconduction des taux de 2018 donnerait le produit ci-dessous :

	Bases d'imposition	Taux 2019	Produit fiscal
Taxe d'habitation	8 622 802	15,40 %	1 327 912
Taxe foncière (Bâti)	7 786 986	26,27 %	2 045 641
Taxe foncière (non bâti)	9 643	59,35 %	5 723
		TOTAL	3 379 276

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE de reconduire pour 2019 les taux d'imposition pratiqués en 2018

15. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Magali Morvan

Les subventions 2019 proposées par les différentes commissions sont incluses dans le budget mais elles doivent faire l'objet d'un vote distinct et nominatif.

La liste des subventions figure dans les documents annexés au Budget Primitif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Par **20 voix POUR**, (Philippe LE GOFF, Chantal MANCASSOLA, Pierre-Yves CONAN, Marie-Agnès POGAM, Jean-Guy DONNART, Mona BRAS, Houssain AATACH, Magali MORVAN, Thierry BUHE, Piero CODEGONI, Aimé DAGORN, Guy KERHERVÉ, Marie-France AUFFRET, Evelyne ZIEGLER, Annie LE HOUÉROU, Didier DUCAUROY, Isabelle CHOTARD, Déborah BIZIEN, Peggy CORBEL, Sébastien BOEDEC)

Par **6 voix CONTRE** (Roger HERVE, Armelle LE BLEIZ, Katell BOUALI, Yannick KERLOGOT, Pierre PASQUIOU et Christine LALANDE)

DECIDE l'attribution de subventions aux associations et organismes dont la liste est jointe en annexe.

(M. Pierre PASQUIOU n'a pas pris part au vote de la subvention à la société des courses hippiques de Guingamp, conformément à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article 432-12 du Code Pénal)

M. Pierre-Yves CONAN sort de la salle à 21h44

16. BUDGET PRINCIPAL : ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Rapporteur : Magali Morvan.

Par délibération en date du 15 décembre 2014, le conseil municipal a adopté le principe de recours au vote d'autorisation de programme et de crédits de paiement pour la gestion pluriannuelle de l'opération d'aménagement de l'ancienne prison.

AP	Montant	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Opération 1501- Aménagement de la prison	4 082 434€	66 700 €	891 525 €	1 762 209 €	1 362 000 €

L'avancement des travaux nécessitant l'ajustement des crédits de paiement et afin de parvenir à une exécution budgétaire plus précise, il est proposé au Conseil Municipal de modifier les crédits de paiement pour cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Par **18 voix POUR**, (Philippe LE GOFF, Chantal MANCASSOLA, Marie-Agnès POGAM, Jean-Guy DONNART, Mona BRAS, Houssain AATACH, Magali MORVAN, Thierry BUHE, Piero CODEGONI, Aimé DAGORN, Guy KERHERVÉ, Marie-France AUFFRET, Evelyne ZIEGLER, Annie LE HOUÉROU, Didier DUCAUROY, Déborah BIZIEN, Peggy CORBEL, Sébastien BOEDEC)

Par **6 voix CONTRE** (Roger HERVE, Armelle LE BLEIZ, Katell BOUALI, Yannick KERLOGOT, Pierre PASQUIOU et Christine LALANDE)

AUTORISE pour l'opération 1501 « Aménagement de la prison » un crédit de paiement pour l'année 2019 d'un montant de 1 362 000€

M. Guy KERHERVE et Mme Evelyne ZIEGLER sortent de la salle à 21h45

17. BUDGET 2019 : PROGRAMME DE TRAVAUX

Rapporteur : Magali Morvan

Le projet de budget 2019 comprend des travaux de bâtiments, d'éclairage public et de voirie ci-dessous énumérés :

- Mise en œuvre de l'ADAP
- Aménagement de la prison
- Rénovation bâtiment le Belvédère place du petit Vally.
- Réfection étanchéité bâche espace sportif de la Madeleine
- Remplacement éclairage tennis
- Kergoz revêtement hall SDA
- Kergoz revêtement hall DULAC
- Stores bureau de dessin
- Cloison service ressources humaines
- Peinture service culturel
- Réfection éclairage service culturel
- Peinture cage escalier CPAM
- Stores médiathèque
- Luminaires médiathèque

- Réfection toiture école Leizour
- Opacifier local PPMS école Leizour
- Aménagement classe PPMS école Leizour
- Peinture de classe MS/GS école Leizour
- Réfection d'une classe école Diwan
- Eclairage du préau école Diwan
- Placard couloir CE école de la Chesnaye
- Peintures toilettes élémentaire école de la Chesnaye
- Placard à vélo école de la Chesnaye
- Tables de ping pong école de la Chesnaye
- Verrou classe PPMS école de la Chesnaye
- Alarme PPMS école de la Chesnaye
- Ecole de la Chesnaye toiture A
- Anti pince doigt école de la Madeleine
- Gestion des accès avec visiophone école de la Madeleine
- Réfection de trottoirs
- Signalisation horizontale et verticale
- Sanitaires place de la république
- Caniveaux
- Enrobés
- Pistes cyclables
- Enfouissement de container
- Aménagement parking ancien garage Renault
- Aménagement carrefour Rustang et liaisons douces
- Travaux de télécommunications
- Remparts St sauveur et place du château
- Travaux maison médicale
- Espace ludique St Sébastien
- Travaux SDE
- Etude urbaine Verdun
- Agrès Traouzach
- Travaux signalétique
- Acquisitions d'immeubles

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Par **16 voix POUR**, (Philippe LE GOFF, Chantal MANCASSOLA, Marie-Agnès POGAM, Jean-Guy DONNART, Mona BRAS, Houssain AATACH, Magali MORVAN, Thierry BUHE, Piero CODEGONI, Aimé DAGORN, Marie-France AUFFRET, Annie LE HOUÉROU, Didier DUCAUROY, Déborah BIZIEN, Peggy CORBEL, Sébastien BOEDEC)

Par **6 voix CONTRE** (Roger HERVE, Armelle LE BLEIZ, Katell BOUALI, Yannick KERLOGOT, Pierre PASQUIOU et Christine LALANDE)

APPROUVE le programme de travaux présenté ci-dessus.

18. BUDGET 2019 : PROGRAMME D'ACQUISITION DE MATERIEL

Rapporteur : Magali Morvan.

Le projet de budget 2019 comprend les acquisitions des logiciels, matériels et mobiliers ci-dessous énumérés :

Logiciels:

- Logiciel de plan d'aménagement paysager

Matériels:

- Mobiliers
- Divers matériels informatique pour la ville et pour les écoles
- Remplacement du standard téléphonique
- Renouvellement de la flotte des téléphones portables
- Plantations
- Illuminations de Noël
- Véhicule service scolaire
- Fourgon service bâtiment
- Véhicule service communs
- Tables et bancs
- Matériels pour la patinoire
- Radar pédagogique
- Aérogonnage
- Booster
- Jupe de scène
- Compresseur mécanique
- Auto laveuse autoportée (remplacement)
- Chariots de ménage
- Seaux de préimprégnation
- Compresseur portatif
- Laveuse accompagnée
- Sèche mains électrique
- Tables de réunion
- Machine entretien des terrains synthétiques
- Débroussailleuses
- Tondeuse
- Tronçonneuse
- Cuve de stockage essence
- Nichoirs
- Pots de fleurs
- Ponceuse, visseuse, scie circulaire ...

- Aspirateur
- Matériels EPS
- Outillage divers
- Console de son
- Micros, projecteurs...
- Matériel d'exposition
- Serres livres
- Colonne à air froid
- Signalétique
- Cabane de jeux
- Matériel camping CLSH
- Œuvres d'arts
- WIFI
- Plan cavalier
- Exposition
- Panneau d'affichage numérique
- Vélos
- Mobilier urbain
- Panneau d'affichage
- Appui vélos
- Pupitre Château

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE le programme d'acquisition de matériels, logiciels et mobiliers pour l'année 2019.

AUTORISE le Maire à consulter les fournisseurs dans le cadre de procédures adaptées.

Mme Magali MORVAN sort de la salle à 21h47.

M. Pierre-Yves CONAN, M. Guy KERHERVE et Mme Evelyne ZIEGLER reprennent place dans l'assemblée à 21h48.

RESSOURCES HUMAINES

19. PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Chantal Mancassola.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment article 3,

Vu les décrets portant statut particuliers des cadres d'emploi et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

M. Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le tableau des effectifs qui retrace les emplois budgétaires ouverts au titre de l'année considérée.

Ville de Guingamp - TABLEAU DES EFFECTIFS au 01/01/2019

EFFECTIFS FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Il fait apparaître 106 postes budgétaires et est modifié pour tenir des propositions d'avancement de grade pour 2019 et mouvements de personnel intervenus en 2018.

FILIERE	CAT	GRADE	Durée hebdo	Nombre Total	Dont activité	Dont Non pourvu	Dont disponibilité
ADMINISTRATIVE	A	Directeur Général des Services - Emploi fonctionnel	TC	1	1		
		Attaché principal	TC	3	3		
	B	Rédacteur principal 1ère classe	TC	2	2		
		Rédacteur principal 2ème classe	TC	2	2		
		Rédacteur	TC	0	0		
	C	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	TC	5	5		
		Adjoint Administratif Principal 2ème classe	TC	5	4		1
		Adjoint Administratif	TC	2	2		
	TECHNIQUE	A	Ingénieur principal	TC	1	1	
B		Technicien principal 1ère classe	TC	1	1		
		Technicien principal 2ème classe	TC	1	1		
		Technicien	TC	2	2		
C		Agent de maîtrise principal	TC	3	3		
		Agent de maîtrise	TC	3	3		
		Adjoint Technique principal 1ère classe	TC	19	19		
			TNC 80%	1	1		
		Adjoint Technique principal 2ème classe	TC	20	17	1	2
			TNC 91%	2	2		
			TNC 90%	1	1		
			TNC 87%	1	1		
TNC 82%			1	1			
C		Adjoint Technique	TC	10	9	1	
			TNC 82,5%	1	0	1	
			TNC 80%	1	1		
	TNC 62,5%		1	1			
	TNC 14,28%		1	1			

CULTURELLE	A	Bibliothécaire	TC	1	1		
		Assistant de conservation du pat. et des bibliothèques ppl 1ère classe	TC	2	2		
	B	Assistant Qualifié de conservation du pat. et des bibliothèques ppl 2ème classe	TC	1	1		
	C	Adjoint de Conservation du Patrimoine et des bibliothèques principal 1ère classe	TC	1	1		
		Adjoint de Conservation du Patrimoine et des bibliothèques	TC	1	1		
SPORTIVE	A	Conseiller des APS	TC	1	1		
ANIMATION	B	Animateur	TC	1	1		
	C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	TC	2	2		
		Adjoint d'animation	TC	2	2		
SOCIAL	C	ATSEM Principal 1ère classe	TC	2	2		
		ATSEM Principal 2ème classe	TC	2	2		

106

100

3

3

Ville de Guingamp - EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS EN CDI
au 01/01/2019

Poste		Durée hebdomadaire
Professeur de dessin CDI	12/03/2012	TNC 32,52%
Assistante de Direction Culture	12/03/2012	TC

EMPLOI NON PERMANENT 2019- CDD

Poste	Date début du contrat	Date de fin de contrat	Durée hebdomadaire
Contrat d'accompagnement d'emploi ou CDD-service propreté urbaine		Suite à la fin d'un contrat d'avenir au service des salles, une mobilité interne a été organisée. Un nouveau renfort serait organisé en propreté urbaine soit par un CAE soit par un CDD de droit commun	TC
Contrat d'accompagnement dans l'emploi-service des salles		Proposition de création d'un poste en CAE pour renforcer les équipes	20h ou TC
Emploi d'avenir Service salles	01/07/2016	30/06/2019	TC

Contrat d'accompagnement dans l'emploi-service des salles		Proposition de création d'un poste en CAE pour compenser la fin du contrat emploi d'avenir au 30/06/2019 ou CDD de droit commun	TC
Emploi d'avenir Service jardins	04/04/2016	03/04/2019	TC
Contrat d'accompagnement dans l'emploi-service JEV		Proposition de création d'un poste en CAE pour compenser la fin du contrat emploi d'avenir au 03/04/2019 ou CDD de droit commun	TC
Contrat d'accompagnement dans l'emploi-service JEV		Proposition de création d'un poste en CAE pour compenser la fin du contrat emploi d'avenir au 31/08/2018 ou CDD de droit commun	TC
Emploi d'avenir Service Voirie-mécanique	03/04/2017	02/04/2020	TC
Contrat poste de secrétaire administrative pour compenser les temps partiels	08/06/2018	07/06/2018 Renouvellement sous forme de CDD de droit commun ou CAE	TC
Emplois saisonniers			
7 animateurs ateliers méridiens	Temps méridien (1h20min) les jours scolaires	année scolaire	TNC 12,15% Grade de référence : adjoint d'animation
3 à 4 animateurs Saisonniers- Centre de Loisirs	Vacances scolaires	Été, toussaint, Noël, février et pâques	TC Adjoint d'animation
8 Saisonniers Services technique Municipal	Été	1 mois	TC Adjoint technique
3 Hôtesse d'exposition culture	Suivant programmation des expositions		TNC Adjoint d'animation
7 animateurs Temps d'activités périscolaires	Les jours scolaires	année scolaire	TNC 1h par atelier Adjoint d'animation
1 Adjoint Administratif en renfort au service citoyenneté	Congés du personnel	8 à 10 semaines par an Recours au CDD ou au service missions temporaires du Centre de Gestion 22	TC Adjoint administratif

1 Dossier de promotion interne est déposé auprès de la Commission Administrative Paritaire pour un agent de maîtrise principal vers le grade de Technicien.

La mise à jour du tableau des effectifs tient compte des 10 avancements de grades qui seront prononcés en 2019 après avis des Commissions Administratives Paritaires :

Grade 2018	Nombre – taux d’emploi	Grade d’évolution 2019
Adjoint Technique principal 2ème classe	-1 / Temps complet -1 / Temps Non Complet 80%	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe +2 dont 1 TNC 80%
Adjoint technique	-4 / Temps complet -1 / Temps non complet 87%	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe +5 dont 1 TNC 87%
Adjoint d’animation	-1 / Temps complet	Adjoint d’animation principal 2 ^{ème} classe +1
Rédacteur	-1 / TC	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe +1
Ingénieur	-1 / TC	Ingénieur principal +1

La mise à jour du tableau des effectifs tient compte des mouvements de personnels intervenus en 2018 :

- la réintégration d’un agent technique au 12/03/2018 -adjoint technique principal 2^{ème} classe - après une disponibilité au service jardins-espaces verts
- le départ en retraite d’un agent de service et d’entretien au 01/04/2018 - adjoint technique - à temps non complet 82% au service scolaire et entretien qui est resté vacant. Le remplacement a été opéré par un contrat à durée déterminée.
- le départ en retraite d’un plombier au 01/04/2018 -adjoint technique principal 1^{ère} classe - au service bâtiments remplacé par un adjoint technique.
- le départ en retraite d’un gestionnaire comptable au 01/07/2018 - adjoint administratif principal 1^{ère} classe- au service Finances remplacé par un adjoint administratif principal 2^{ème} classe.
- le départ en retraite du Responsable Voirie-Fêtes et cérémonies au 01/09/2018 – Technicien - remplacé par un agent de maîtrise principal, lui-même remplacé par un adjoint technique
- le départ en retraite pour invalidité d’un agent de propreté urbaine au 01/10/2018 – adjoint technique principal 2^{ème} classe, dont le remplacement avait été anticipé en interne pour répondre à des aménagements de postes de travail pour 2 agents
- le départ en retraite, d’un agent technique au service des salles au 01/01/2019 – adjoint technique principal 2^{ème} classe- qui reste vacant du fait que cet emploi était issu de la dissolution du syndicat de voirie et partagé à 50% avec la commune de Grâces.

Conformément à l’article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu’aucun fonctionnaire n’ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi, pourront être pourvus par des agents contractuels. La rémunération sera fixée par rapport au grade de l’agent dont le poste serait vacant ou disponible ou à son cadre d’emploi.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l’unanimité,**

VALIDE le tableau des effectifs budgétaires pour l’année 2019

AUTORISE le recrutement d’agents contractuels pour les emplois de catégorie A, conformément à l’article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 en cas de vacance du poste ou de poste disponible

AUTORISE le maire à recruter des agents contractuels saisonniers pour les besoins des services rémunérés par référence au grade de rattachement indiqué

AUTORISE le maire à recruter des agents en contrat d’accompagnement dans l’emploi pour permettre l’insertion dans le monde du travail des personnes éloignées de l’emploi conformément au tableau des emplois non permanents présenté ci-dessus

AUTORISE le maire à pourvoir au remplacement des agents absents par des agents contractuels pour garantir le bon fonctionnement du service au public conformément à l’article 3 de la loi du 26 janvier 1984

Mme Magali MORVAN reprend place dans l'assemblée à 21h50.
M. Didier DUCAUROY sort de la salle.

20. PARTICIPATION A LA PREVOYANCE COLLECTIVE DES AGENTS

Rapporteur : Chantal Mancassola.

Depuis le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaires de leurs agents, les employeurs publics peuvent participer à la prévoyance et à la complémentaire santé de leurs agents. La prévoyance traite du maintien de salaire et la complémentaire santé apporte un supplément de remboursement pour les frais de santé.

La participation au financement de la protection sociale complémentaire peut passer par deux biais :

- la labellisation, c'est-à-dire la participation au financement d'une mutuelle individuellement choisie par l'agent qui a reçu un « agrément » des pouvoirs publics. On parle de contrat labellisé.
- le contrat de participation, c'est-à-dire un contrat groupe avec convention de participation. Le contrat groupe impose un appel d'offres pour mettre en concurrence les mutuelles sur le plan tarifaire. L'agent doit adhérer au contrat groupe retenu par l'employeur.

Ce choix du dispositif ainsi que le règlement et les conditions de mise en place doivent être largement concertés avec les agents et soumis au Comité Technique Paritaire.

Face à l'augmentation importante des taux de cotisation individuels pour les agents, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une participation de 5€ par mois pour financer le contrat de prévoyance (maintien du salaire). Cette participation, même minime, a l'avantage d'ouvrir le champ des contrats et donc d'avoir accès à des taux de cotisation beaucoup plus intéressants pour les agents. La mise en place de cette participation pourrait être effective en juin ou en juillet. Le coût pour 2019 est estimé à 6000€ Le coût annuel serait de 10 000€

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

ACCORDE une participation de 5€/mois et par agent au titre de la prévoyance avec une mise en œuvre au plus tard au 1^{er} juillet 2019 ;

DELEGUE au maire le soin de travailler à un règlement concerté avec le personnel municipal, par l'intermédiaire du Comité Technique Paritaire, sur tous les aspects de cette participation.

SERVICE URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

21. PERMIS D'AMENAGER – AMENAGEMENT DE LA PRAIRIE DE RUSTANG

Rapporteur : Marie Agnès Pogam.

Dans la continuité des précédents aménagements de Pont-Ezer et de la prairie du Traouzac'h et dans l'objectif de poursuivre le projet de lisibilité et d'attrait des berges du Trieux, il est prévu de réaliser un aménagement de la prairie naturelle du Rustang.

Préalablement à la réalisation de cet aménagement, une demande de permis d'aménager doit être déposée par le Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer un permis d'aménager ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire.

AFFAIRES SOCIALES

22. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ACTION « PERMANENCE D'ACCES AUX DROITS » PORTEE PAR LE CIDFF (CENTRE D'INFORMATION DU DROIT DES FEMMES ET DE LA FAMILLE)

Rapporteur : Peggy Corbel.

L'objectif principal de la permanence d'accès aux droits est d'informer toutes personnes (femmes, hommes, personnes mineures) sur leurs droits afin qu'ils puissent les exercer et comprendre le fonctionnement judiciaire.

Cette action s'inscrit dans la mise en œuvre de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La permanence d'accès aux droits a lieu un jeudi par mois. Depuis septembre 2017 les permanences se déroulent au Tribunal d'Instance. Il est constaté que ces dernières fonctionnent mieux au Tribunal qu'au Centre Social.

Une juriste explique les termes juridiques, les démarches et les procédures à entreprendre et oriente les bénéficiaires. Cette action prend la forme d'entretiens individuels gratuits et anonymes d'une durée de 30 à 45 min.

Du 1er Janvier 2018 au 31 décembre 2018, 10 permanences ont eu lieu. 31 personnes ont été informées : 26 femmes et 5 hommes.

Parmi ces 31 personnes :

- 16 sont sans emploi
- 15 vivent seul (e)
- 26 ont des enfants à charge

Aucune personne des personnes reçues n'habite le périmètre du territoire de veille active.

Thèmes abordés principalement :

- **Rupture du couple et ses conséquences sur les biens et personnes** : ce thème représente plus 47.7 % des demandes
- **Droits et procédures** : ils concernent environ 22.1 % des demandes.
- **Les violences conjugales** (psychologiques et physiques) : ce thème représente environ 10 % des demandes. Les victimes sont toutes des femmes.
- **Droit du travail**
- Aide à remplir **le formulaire de requête au juge aux affaires familiales**
- Aide pour remplir **les formulaires de demande d'aide juridictionnelle**

En 2014, l'action était inscrite dans le programme du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale). L'ACSE (Agence de la Cohésion Sociale et de l'Égalité des Chances) soutenait alors l'action.

La sortie de Guingamp de la géographie prioritaire a amené une réflexion sur les nouvelles modalités de financement des actions. Le coût de l'action présenté par le CIDFF est de 2 667 € avec une demande de participation de la ville de 1 200 €

Au vu des permanences réalisées, la somme de 1 000 € permettra de faire face aux besoins.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Par **25 voix POUR**, (Philippe LE GOFF, Chantal MANCASSOLA, Pierre-Yves CONAN, Marie-Agnès POGAM, Jean-Guy DONNART, Mona BRAS, Houssain AATACH, Magali MORVAN, Thierry BUHE, Piero CODEGONI, Aimé DAGORN, Guy KERHERVÉ, Marie-France AUFFRET, Evelyne ZIEGLER, Annie LE HOUÉROU, Didier DUCAUROY, Isabelle CHOTARD, Déborah BIZIEN, Peggy CORBEL, Sébastien BOEDEC, Roger HERVE, Armelle LE BLEIZ, Katell BOUALI, Yannick KERLOGOT et Christine LALANDE)

Par **1 voix CONTRE** (Pierre PASQUIOU)

ACCORDE une subvention de 1000€ à l'association CIDFF au titre de l'action "Permanence d'accès aux droits".

23. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ACTION « FAVORISER LA MOBILITE» PORTEE PAR L'ESCALE JEUNESSE

Rapporteur : Philippe Le Goff.

En 2015 un collectif de jeunes avait proposé de mettre en place un atelier de réparation de vélos ainsi qu'un service de prêt de vélos appelé « Vélo Sprint ».

En effet, les jeunes du territoire faisaient état de difficultés régulières pour se déplacer. La plupart de ses jeunes n'ont ni le permis de conduire ni de véhicule à cause d'un manque de moyens ou de leur âge.

Le service « Vélo sprint » a pour objectif **de pouvoir proposer un moyen de locomotion et de favoriser la mobilité aux personnes du territoire de Guingamp** et des alentours.

Un atelier de réparation de vélos est organisé deux fois par mois.

Il y a une dizaine de vélos dans le parc, prêts à être louer (20 vélos ont été loués en 2018). Les vélos servent essentiellement pour des besoins professionnels (se rendre au travail).

Cette action a été primée dans le cadre de l'appel à projet Rural'Idées avec le concours de la Région Bretagne en 2018.

Vélo Sprint a pour projet de mettre en location des vélos à assistance électrique. Certains jeunes ne sont pas habitués au vélo et/ou ne sont pas de grands sportifs. Proposer en location des vélos électriques peut lever des freins à l'utilisation du vélo en ville.

Le coût de l'acquisition d'un vélo électrique est de 1 520 € La Ville de Guingamp est sollicitée pour une subvention pour l'achat de vélos et donne un accord de principe pour le financement de 3 vélos à assistance électrique pour un montant maximal de 3 500 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

ACCORDE une subvention de 3500€ à l'association Escale Jeunesse au titre de l'action "Favoriser la mobilité" pour le financement de 3 vélos à assistance électrique.

AFFAIRES GÉNÉRALES

24. ESPACE LUDIQUE SUR LES BERGES DU TRIEUX DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Rapporteur : Marie Agnès Pogam.

L'article 159 de la loi de finances pour 2016 a créé la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Cette dotation a été pérennisée et la loi de finances 2019 y consacre une somme de 570 millions d'euros.

Les projets éligibles à la DSIL doivent répondre aux conditions suivantes :

D'une part, les grandes priorités thématiques :

- Rénovation thermique ;
- La transition énergétique ;
- Le développement des énergies renouvelables ;
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics ;
- Développement des infrastructures en faveur de la mobilité ;
- Développement des infrastructures en faveur de la construction de logement ;
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants ;
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;

D'autre part, la DSIL est également destinée à soutenir les projets inscrits dans un contrat de ruralité signé avec le préfet, ainsi que les Actions Cœur de Ville.

Aux termes de l'article L. 2334-42 du CGCT, les actions éligibles sont destinées notamment à :

- Favoriser l'accessibilité des services publics et des soins à la population ;
- Développer l'attractivité du territoire ;
- Stimuler l'activité des bourgs-centres ;
- Développer le numérique et la téléphonie mobile ;
- Renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale.

Dans le cadre de l'appel à projet « dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne » avait notamment été retenu le projet de création d'un espace ludique sur les berges du Trieux.

Ce projet s'inscrit dans la volonté d'offrir aux familles habitant Guingamp ou venant à Guingamp des espaces ludiques et confortables à vivre avec leurs enfants, leur donnant ainsi envie de venir en ville et de fréquenter le centre-ville.

C'est toute une dynamique que vient compléter ce projet après la création de la passerelle sur le Trieux, la valorisation du château et des remparts, l'aménagement de la place du Centre mais aussi la pérennité du groupe médical St Michel situé dans le même secteur et les actions portées conjointement avec la communauté d'agglomération pour la réhabilitation de l'habitat ancien en cœur de ville.

Ce projet a été retenu par l'Etat au titre du FNADT.

La création de cet espace ludique est estimée à 300 000 € Il s'accompagnera également de l'optimisation d'un parking situé à proximité immédiate mais actuellement sous utilisé car trop peu visible et peu confortable pour les piétons. Cet aménagement est estimé à 75 000 € auquel s'ajoute la reprise de l'éclairage public pour un montant de 15 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Par **23 voix POUR**, (Philippe LE GOFF, Chantal MANCASSOLA, Pierre-Yves CONAN, Marie-Agnès POGAM, Jean-Guy DONNART, Mona BRAS, Houssain AATACH, Magali MORVAN, Thierry BUHE, Piero CODEGONI, Aimé DAGORN, Guy KERHERVÉ, Marie-France AUFFRET, Evelyne ZIEGLER, Annie LE HOUÉROU, Didier DUCAUROY, Isabelle CHOTARD, Déborah BIZIEN, Peggy CORBEL, Sébastien BOEDEC, Armelle LE BLEIZ, Katell BOUALI, Yannick KERLOGOT)

Par **2 voix CONTRE** (Pierre PASQUIOU et Christine LALANDE)

Et **1 abstention** (Roger HERVE)

APPROUVE le programme de cette opération ;

AUTORISE le maire à solliciter le concours financier de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local ;

DELEGUE au maire l'établissement du dossier de demande de subvention correspondant et d'une manière générale tout document y afférant.

25. ETUDE URBAINE ET ARCHITECTURALE SECTEUR VERDUN / VALLY

Rapporteur : Marie Agnès Pogam.

Dans le cadre de l'appel à projets « dynamisme des bourgs ruraux et des villes » a été retenu le principe d'une étude urbaine et architecturale autour de l'espace Verdun / Vally.

La configuration de ces espaces (y compris la place du Champ au Roy) résulte d'aménagements réalisés il y a plus de 25 ans. Nœud de circulation et espaces de stationnement, ces espaces ont des fonctions très diverses et importantes dans le fonctionnement de la ville et constituent, en outre, l'entrée vers le centre-ville.

Cette étude a plusieurs objectifs

- Redéfinir l'espace autour des flux piétons entre les principaux pôles générateurs de déplacements (rue Notre Dame, rue de la Trinité, rue St Nicolas, piscine, poches de stationnement) en insistant sur la connexion vers la rue Notre-Dame et sur la connexion et la visibilité du nouvel espace culturel créé dans l'ancienne prison mais aussi avec le futur office de tourisme qui s'installera prochainement dans le bâtiment de l'ex centre culturel breton
- Proposer des espaces permettant de s'asseoir, mettant en scène le patrimoine
- Retrouver du végétal structurant en écho au passé des lieux
- Conserver la vocation de stationnement mais aussi d'espace polyvalent (festival de la St loup, aire de camping-car, gare routière) pour la place du Vally
- Résorber le bâti vacant ou d'aspect négatif au profit de nouveaux usages
- Clarifier l'accès au centre- ville

Conformément au protocole conclu entre les différents partenaires dans le cadre de l'appel à projets dynamisme des bourgs ruraux et des villes, cette étude est éligible à une aide de la Région pour 20 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE le programme de cette étude ;

AUTORISE le maire à solliciter le concours financier de la région pour cette opération et d'une manière générale à procéder à toutes les formalités nécessaires à sa concrétisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

Lu et approuvé
A Guingamp, le 29 mars 2019

Le Maire,
Philippe LE GOFF